



DÉCISION N° 2025/77

PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'EMPLOYEUR ET DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié, portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022 portant renouvellement de mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Madame Nolwenn MANESSE, directrice des ressources humaines de l'EPF d'Occitanie est désignée en qualité de représentante de l'employeur afin de répondre à l'enquête contradictoire diligentée par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, et assister à l'entretien qui se tiendra à cet effet le 8 juillet 2025.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à madame Nolwenn MANESSE, à l'effet de signer, tout acte et correspondance en lien avec l'enquête précitée.

Article 3 : La délégataire rend compte à la directrice générale de l'ensemble des actes signés en application de la présente.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressée.

27 JUIN 2025

La directrice générale de l'EPF d'Occitanie


Sophie LAFENÊTRE